Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_44B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM : José MERCIER ; Bernard BERTIN ; Pascal COLLIN ; Dominique MOTEL ; Christian DESALLIER. MMES : Stéphanie LESEIGNEUR ; Laure JAMAIN ; Ingrid GARDE ; Sophie COUKA.

Absents excusés : RICAUD Rolande pouvoir donné à José MERCIER
DENIEL Pascal pouvoir donné à Ingrid GARDE
LE TALLEC Anne-Laure pouvoir donné à Laure JAMAIN
AUBAUD Françoise

Secrétaire : DE SALLIER Christian

Nombre de conseillers : 13
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12

Délibération N° 2025.06.44

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE ET CONTRAT MNT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu le contrat 035035-PMS_00 entre la MNT et la commune de Bovel déjà existant au taux de 4.68 %
Vu l'avis du Comité social territorial départemental/local en date du 23/10/2025

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir **le risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_44B-DE

La Mairie de BOVEL propose depuis le 01/12/2010 un contrat collectif sans participation aux agents de la commune avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

La Mairie de BOVEL souhaite, à effet du 01/01/2026 mettre en place une participation de 7€ par mois sur la base d'un contrat collectif à adhésion facultative conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementée par le décret n°2011-1474 précité avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Ce nouveau contrat plus à l'équilibre offre pour des garanties similaires avec un meilleur taux à 2,96%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER ET SIGNER** le nouveau contrat prévoyance proposé par la MNT avec effet au 01/01/2026
- **ACCORDER** une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif
- **FIXER** pour la prévoyance le niveau de participation comme suit : versement d'un montant unitaire mensuel brut de 7€ par agent à compter du 01/01/2026
- **INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent
- **AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 01/12/2025
Le Maire, José MERCIER



Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL